



## CONCLUSIONS DEPOSEES EN RETARD EN APPEL

-----  
Par jjphv0369

Bonjour,

J'aurais besoin d'avis sur l fait que mon avocat a déposer en retard les conclusions d'appel et donc pas prise en compte,

en sachant que j'ai gagné en 1ere instance aux PRUD'HOMMES, 21.000 ? de dommages et intérêts, :

- les 1ere conclusions remis en 1ere instance sont elles prises en compte ?
- mon dossier est-il TOTALEMENT remis en cause ?
- ai-je un recours avec l'assurance de mon avocat qui a reconnu son erreur ?

Merci de vos conseils !